



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 2 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Madame Sandra VANELSLANDE

L'An deux mil vingt et un, le deux décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER (arrivée à 19h15 – pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h30 - pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Denis FONTAINE (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Julien DEWAELE), Mme Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Jimmy COUPÉ).

12 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – SUBVENTION D'EQUIPEMENT - REGULARISATION.

Rapport de Monsieur Alain RIME, Premier adjoint au maire chargé du budget, des finances de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le lundi 22 novembre 2021 :

-Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 9 décembre 2016, engageant la commune de Neuville-en-Ferrain dans une démarche de mutualisation, par voie d'« entente intercommunale », avec les communes de Tourcoing et de Roncq portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires à compter de l'année 2017.

- Vu la délibération n°19 du conseil municipal du 6 décembre 2018 qui avait autorisé Mme le Maire à signer un avenant fixant le montant des investissements à réaliser en commun en 2019.

- Considérant le fait que les investissements ainsi envisagés (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés en Conférence Intercommunale le 10 octobre 2018 pour un montant total HT de 73 000 € avec proratisation des participations, conformément à la convention (Tourcoing pour 49 442,90 € (soit 67,73%), Roncq pour 12 570,60 € (soit 17,22%) et Neuville-

en-Ferrain pour 10 986,50 € (soit 15,05%)) n'ont pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été).

- Considérant que la crise sanitaire rencontrée en 2020 ainsi que la nécessité d'aménagements préalables des réseaux électriques ont à nouveau motivé un report.

- Considérant que dès lors ces travaux et installations finalement réalisés en octobre 2021, ont fait l'objet d'une facturation pour un montant total de 78 454 euros HT qui diffère sensiblement des prévisions ayant servi les calculs et conduisent à devoir réviser les contributions de chacune des communes désormais fixées à 53 136,89 € pour Tourcoing, 13 509,78 € pour Roncq et à 11 807,33 € pour Neuville-en-Ferrain.

Il y a lieu dès lors de soumettre un projet d'avenant de régularisation à ladite convention de mutualisation prenant acte du coût de ces investissements réalisés en commun et révisant le montant des subventions d'équipement dues par les parties.

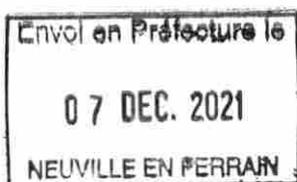
Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires dont le projet est annexé à la présente délibération

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

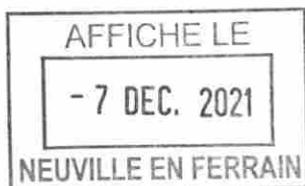
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



AVENANT à la convention intercommunale entre la Ville de NEUVILLE-EN FERRAIN, la Ville de RONCQ et la Ville de TOURCOING portant création d'une Entente Intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires.

Prise en application des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entre,

La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN

dont le siège est à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle.

Représentée par Marie TONNERRE-DESMET, demeurant à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .

Ci-après dénommée « Ville de Neuville-en-Ferrain »

Et

La Ville de RONCQ

dont le siège est à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot.

Représentée par Rodrigue DESMET, demeurant à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .

Ci-après dénommée « Ville de Roncq »

Et

La Ville de TOURCOING,

dont le siège est à Tourcoing (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq.

Représentée par Doriane BECUE, demeurant à TOURCOING (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .

Ci-après dénommée « Ville de Tourcoing »

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour objet de :

- Procéder à la régularisation du montant de la subvention d'équipement au titre des dépenses d'investissement adoptées en Conférence Intercommunale par les membres de l'Entente pour améliorer la production des repas ;

Article 2 – Montant de la subvention d'équipement au titre des dépenses d'investissement :

La convention stipule dans son article 3.6 que les investissements validés sont réalisés en commun, chacune des Villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

En 2019, des investissements (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés en Conférence Intercommunale le 10 octobre 2018 pour un montant total HT de 73 000 € avec proratisation des participations, conformément à la convention :

- TOURCOING pour 49 442,90 € soit 67,73%
- RONCQ pour 12 570,60 € soit 17,22%
- NEUVILLE EN FERRAIN pour 10 986,50 € soit 15,05%

n'ont pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été).

La crise sanitaire rencontrée en 2020 ainsi que la nécessité d'aménagement préalable des réseaux électriques ont à nouveau motivé un report.

Ces travaux et installations réalisées en octobre 2021, ont fait l'objet d'une facturation pour un montant total de 78 454 euros HT qui diffère sensiblement des prévisions ayant servi les calculs.

Aussi, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention, adopté dans les mêmes termes par les trois communes, pour établir définitivement le montant (sans modification des ratios) des subventions d'équipement à verser par Roncq et Neuville en Ferrain à Tourcoing au titre des investissements réalisés sur l'exercice 2021.

- TOURCOING pour 53 136,89 € soit 67,73%
- RONCQ pour 13 509,78 € soit 17,22%
- NEUVILLE EN FERRAIN pour 11 807,33 € soit 15,05%

Fait en 1 exemplaire original détenu par la Ville de TOURCOING.

A Tourcoing, le

La Maire de la Ville
de Neuville-en-Ferrain

Marie TONNERRE-DESMET

Le Maire de la Ville
de Roncq

Rodrigue DESMET

La Maire de la Ville
de Tourcoing

Doriane BECUE